

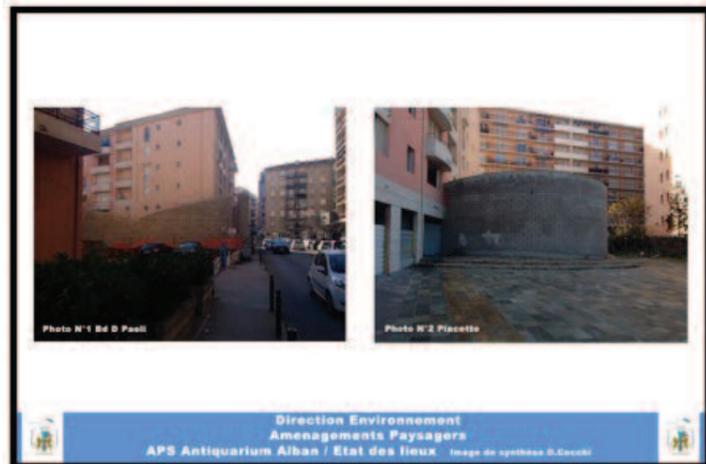
Les grands projets de la ville

Le baptistère

Par arrêté du ministère de la Culture et de la Communication n°6 du 14 février 2016, il a été décidé le classement au titre des monuments historiques de la totalité des vestiges du baptistère paléochrétien de Saint-Jean. Cet espace contenu dans une parcelle appartenant à la SCI Alban est en cours de donation (le conseil municipal du 26 novembre 2015 s'est prononcé favorablement). Cette opération permet d'intégrer cet espace dans le patrimoine de la Ville ainsi la charge de la conservation, la valorisation des vestiges archéologiques, le réaménagement, la végétalisation et l'entretien de la place.

La commune souhaite établir un projet d'intérêt général qui consisterait à établir une liaison inter quartier et à améliorer l'accessibilité des espaces tout en préservant le caractère patrimonial, historique et culturel du lieu. Pour cela, elle souhaite en accord avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) relancer une mission de Maîtrise d'œuvre avec l'architecte du patrimoine Francesco Flavigny (25 000 € ont été affecté en 2016).

L'objectif à court terme est de détruire la partie haute du mur en agglomération existant et de protéger les vestiges contre les intempéries. A moyen terme c'est de réaliser un petit **musée archéologique local** avec une structure de moindre hauteur permettant de mettre en valeur et d'assurer la conservation des vestiges. Cet aménagement permettra également la liaison piétonne entre le boulevard Dominique Paoli et la placette.



A la Capa, la révision du PDU en marche

Après le séminaire de lancement relatif à la révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) le 22 octobre 2015, la CAPA a réuni les 15 et 16 février 2016 dans ses locaux, les acteurs publics, privés et associatifs dont les champs d'intervention impactent l'équilibre général des déplacements du bassin de vie.

Durant deux jours, 4 ateliers thématiques seront organisés afin d'enrichir, d'une part, le diagnostic en cours de réalisation et d'informer, d'autre part, les partenaires de la CAPA de l'état actuel du territoire en matière de déplacement.

Les 4 thématiques ont concernés :

- La cohérence entre le développement urbain et les systèmes de

déplacement,

- La place des modes alternatifs à l'automobile et l'éco-mobilité,
- La circulation routière, le stationnement, la sécurité routière et les plans de circulation,
- Les livraisons et transport de marchandises.

A l'issue des ateliers, la CAPA formalisera un diagnostic définitif et partagé faisant émerger les principaux enjeux permettant d'élaborer la stratégie future des déplacements dont la construction devrait démarrer dès le mois d'avril 2016.

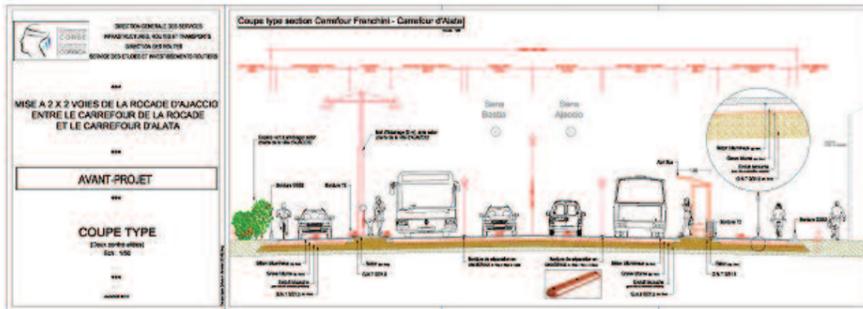
La CTC aux côtés de la Ville

La voie de la rocade communale sera transférée à la Collectivité Territoriale de Corse dans le courant de l'année. Elle a vocation à devenir un véritable boulevard urbain qui servira de pénétrante dans Ajaccio pour toutes les populations du nord du département.

Il est prévu dans le projet de créer deux voies centrales de transit, deux voies de bus et deux contre-allées pour desservir les commerces et immeubles riverains entre le carrefour de la rocade et le carrefour d'Alata.

Dans le cas d'un examen au cas par cas du dossier par les services de la DREAL, la CTC envisage de débuter en travaux en octobre/novembre 2016 pour 18 mois de travaux. La mise en service pourrait être effective au printemps 2018.

Afin de ne pas totalement saturer le quartier, le chantier sera découpé en 4 sections. Le coût de cet aménagement est estimé à 12 M€. Il doit faire l'objet d'un financement au titre du PEI 3ème phase. La part communale correspondra au coût des travaux d'éclairage et d'aménagement paysager qui devraient également être éligibles au PEI soit 300 000 € environ (30 % de 1 M€)



AJACCIO

en marche

Février 2016

Ajacciu tira avanti

... Dans votre quartier

Saint-Jean, quartier en plein développement

En lieu et place des immeubles qui ont commencé à s'élever après la Seconde Guerre mondiale, des Ajacciens se souviennent encore de la campagne qu'entourait les maisons individuelles. Et puis, il y a eu les années 50, où il a fallu construire vite et beaucoup pour absorber une démographie galopante. Parmi les quelque 4 412 habitants, on compte ainsi de nombreuses vieilles familles ajacciennes. En remontant encore dans le temps, c'est à Saint-Jean que pourrait se raconter la plus ancienne histoire d'Ajaccio, l'*Aiaccium* antique, que les découvertes archéologiques sur le site Alban, notamment le premier baptistère de la première cathédrale d'Ajaccio enfoui depuis 14 siècles, ont permis d'enrichir. Classée zone urbaine sensible, Saint-Jean bénéficie de nombreuses actions de développement social. Quartier populaire, il se vit aussi comme un village, où la mixité résiste encore. Depuis quelques années, Saint-Jean voit s'installer de nouveaux commerces, des bureaux tels que ceux de la Capa, des services municipaux et des restaurants qui vivent au rythme des pauses déjeuner et des bureaux. Pour résoudre les problèmes de circulation aux heures de pointe et de stationnement au niveau de l'avenue Del Pellegrino et Kennedy, la Ville réalise des travaux et étudie les possibilités d'aménagement.



Amélioration du cadre de vie et travaux de voirie

De part sa configuration et sa position géographique, le quartier Saint-Jean connaît des problèmes d'embouteillage et de stationnement. Il n'y est pas plus aisé de circuler à pied. Des projets d'aménagement et des travaux de voirie vont être réalisés afin de favoriser la fluidification du secteur et d'améliorer le cadre de vie.

Les trottoirs de la **rue des Orangers** vont être rénovés et sécuriser en 2018 pour **73 500 €**.

Des travaux similaires sont prévus **rue du 1er Bataillon de Choc** - côté montée Saint-Jean pour **175 000 € en 2016**.

Rue Del Pellegrino - Dominique Paoli et bas de l'avenue du Président Kennedy vont profiter d'une programmation de la réfection des trottoirs avec réaménagement **100 000 € en 2016 et 400 000 € en 2017**.

Réfection du **chemin du canal de la Gravona** (la portion comprise entre le city stade et le chemin de Biancarello) en 2016

Le chemin de la Gravona a été débroussaillé et nettoyé. Malheureusement, ce travail n'a pas été respecté, des encombrants ont de nouveau été jetés.

En 2015, les palmiers atteints par le charançon ont été abattus.

Avenue Moncey. Les containers à ordures ménagères ont été retirés de la voie publique. Ils causaient beaucoup de nuisances dans le quartier. Les trottoirs qui étaient privés ont été récupérés dans le domaine public de la ville en 2015. **230 000 € en 2018** vont être consacrés pour une importante rénovation des trottoirs et de la chaussée de l'avenue Moncey et encore **230 000 € en 2019**.

Opérations coup de poing

Les Ajacciens remarquent plus de « jaune » qu'auparavant. **Le service Propreté Urbaine** a en effet été renforcé en moyens humains et matériels. Les horaires ont été amplifiés avec des **tournées l'après-midi**, des **opérations coup de poing** ont lieu chaque samedi et l'équipement adapté optimise les interventions des agents de la propreté et de la voirie. Dans le secteur 35 agents ont été mobilisés le 13 février dernier : chefs de secteurs, responsables opérationnels, conducteurs de moyens mécanisés, laveuses, aspiratrices, karchers, agents de salubrité, camions de ramassage d'encombrants...

Des machines de type « Aspiglouton » permettront bientôt de nettoyer la chaussée plus efficacement. Et si certains récalcitrants s'obstinent à ne pas respecter le travail des agents de la propreté, ni l'espace public, ils devront s'acquitter d'une amende de ... 135€ pour ne pas avoir ramassé à l'aide d'un sac ou de tout autre moyen la déjection de leur animal, par exemple.



Le quartier en actions et équipements municipaux

Les écoles

Groupe scolaire Saint-Jean

Superficie : 6000 m² - Effectif public : 390 élèves, 35 agents du personnel

Ecole élémentaire Saint-Jean I : 118 enfants, 6 classes, 76 inscrits au Tap

Ecole élémentaire Saint-Jean II : 96 enfants, 4 classes, 75 inscrits au Tap. 121 élèves inscrits à la cantine Saint-Jean I et II.

Ecole maternelle Saint-Jean III : 126 enfants, 6 classes, 56 inscrits à la cantine, 81 au tap.

Accueil de loisirs élémentaire capacité d'accueil 80 enfants

Cuisine de production de 800 repas, en liaison chaude. Avec la

cuisine scolaire de Sampiero, celle de Saint-Jean confectionne les repas qui seront ensuite distribués aux écoles de la Ville.

Le groupe Saint-Jean est composé de 3 bâtiments distincts les uns des autres de 1 200 m environ.

Montant **travaux 2014 et 2015 : 10 000 € TTC** (dont la cour).

Les investissements futurs prévoient d'affecter **200 000 € pour rénover la cuisine (dont 100 000 € en 2016)**.

Le gymnase nécessite une rénovation importante, un estimatif fait état de **500 000 € de travaux**. Des perspectives de financement sur les programmes européens (ITI) pourraient permettre de supporter ces travaux.

Les centres sociaux, lieux de références

La différence est source de richesse à condition qu'il y ait une égalité entre les citoyens. Fondés sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de laïcité, de neutralité et de mixité, les centres sociaux ont cette vocation de consolider la solidarité, de lutter contre l'isolement. Il existe 3 centres sociaux à Ajaccio. Aux Cannes, aux Salines et à Saint-Jean, ce dernier ayant la particularité d'étendre son champ d'action aux Jardins de l'Empereur, au Loretto et à Sainte-Lucie. Et parce que chaque quartier a des particularités, chaque public ses besoins, aucun centre social ne se ressemble même si tous ont comme objectif commun d'être un outil au service de la population. Agréés

par la Caisse d'Allocations Familiales, ils associent dans leur mission les travailleurs sociaux, les associations, les institutions, les collectivités locales. Tout au long de l'année de nombreuses actions (ateliers, sorties) sont proposées pour les enfants, les adolescents et les seniors.

Dispositif « vacances à 1 euro »

Ce dispositif permet aux familles de pouvoir offrir des sorties (à la plage, en montagne pour du canyoning...) à leurs enfants pour la somme symbolique de 1€ par sortie et par personne.

Le sport pour et avec tous

L'objectif de la Ville est d'augmenter le nombre de pratiquants. La pratique de sports collectifs, individuels, de pleine nature, urbains (skate, rollers, BMX avec Corsica Outdoor) est proposée soit dans le cadre d'une activité « de proximité » avec la mise à disposition d'un éducateur au sein du quartier, soit par l'intégration des participants dans un club sportif. Le public est orienté dans le dispositif par le centre social, la coordonnatrice du dispositif de réussite éducative ou par des assistantes sociales. Les sorties VTT avec Corse Adventure, pêche avec Pesca Turissimu patron pêcheur, équitation avec Ajaccio équitation rencontrent un vif succès. En liaison avec le service des sports l'intégration de groupes du centre social s'effectue au sein de l'école municipale des sports les mercredis et pendant les stages multi activités pendant les vacances. Le partenariat avec les clubs professionnels, GFCA volley, GFCA handball, GFCA foot, ACA foot permet aux jeunes de bénéficier de nombreux avantages : intégration de jeunes gratuite ou à prix réduit au sein de certains clubs, animations de quartier, billets gratuits, stages pendant les vacances. Ajaccio judo club compte par exemple 7 jeunes (6/13 ans) orientés par le DRE, le service social et la

Falep. Le club Karaté samouraï a intégré 20 jeunes (Cannes, Salines Saint-Jean, Jardins de l'Empereur) orientés par le DRE, la Falep, le centre social, le service social). Le club Fight training center compte pour sa part 20 jeunes (6/25 ans) (Empereur, Salines, Cannes, Saint-Jean, Sainte-Lucie, Vazzino), orientés par le DRE, le service social, la Falep et les centres.



En parallèle, la médiathèque Saint-Jean dispose d'une salle de projection cinéma de 35 places qui permet d'accueillir des classes, des centres de loisir, des associations tout au long de l'année. Des « projections ciné club », ouvert au jeune public et tout public, est également proposée. En 2015, la salle de projection a accueilli 1 235 spectateurs. La salle de projection est également mise à disposition pour les enseignants, les associations, les institutions...

Son petit amphithéâtre est très apprécié par les tous petits. Les classes du Loretto et de Saint-Jean le fréquentent chaque semaine. La ludothèque, accueille les ateliers jeunes publics. En 2015, 30 enfants de 6 à 10 ans ont participé à l'atelier scrapbooking et l'atelier découverte du Japon pendant les vacances de Noël et de la Toussaint ont eu beaucoup de succès.



La médiathèque Saint-Jean propose tout au long de l'année, différentes activités. Les fonds de la médiathèque sont composés de plus de 10 000 ouvrages, 500 CD et 700 DVD.

Le CCAS au plus près de vos besoins

120 personnes âgées bénéficient du **service de portage de repas** à domicile. Parmi ces bénéficiaires, 15 résident à St Jean.

Les paniers de la solidarité. Ce dispositif permet à de nombreux seniors du quartier de bénéficier chaque mois d'un panier très complet (frais, surgelés, produits secs).

Les animations de la Maison des Aînés. Les habitants de Saint-Jean sont inscrits et participent régulièrement aux activités proposées par les services :

Voyages, thés dansants, ateliers divers (aquagym, tricot, gym équilibre, visite de musée, randonnées, ...etc.).

Outil de proximité Allo Mairie 04 95 25 95 65

Allo Mairie vous permet de signaler tout type de situation qui pourrait nuire au bien-être, à la santé ou à la sécurité publique (nettoyement, voirie, espaces verts, signalisation, éclairage, stationnement abusif...). Doté d'une nouvelle interface de suivi performante, il permet de centraliser toutes les demandes des usagers et de les transmettre aux directions concernées.

Les demandes d'intervention peuvent se faire en appelant le 04.95.25.95.65 ou en remplissant un formulaire en ligne sur le site de la ville (www.ajaccio.fr).

Nouveauté Allo Mairie 2016

Formulaire de suivi accessible depuis l'appli mobile et le site www.ajaccio.fr et en numéro gratuit d'ici la fin du mois.

Nouvelles règles de stationnement, de circulation et de verbalisation

Inutile de développer sur le phénomène, tout un chacun connaît le problème de circulation dont souffre la ville et les mauvaises habitudes de stationnement.

Transports en mode « doux »

Pour encourager les déplacements en commun, le nombre d'**Aiaccini** a été augmenté et ses circuits développés. On peut ainsi se rendre vers la place Miot ou encore le Casone sans emprunter sa voiture.

La navette maritime, mise en service par la Capa, également, permet de relier Ajaccio et Porticio sans encombre.

Police nationale et municipale en action concertée

Du fait de la signature d'une **convention entre la police nationale et la police municipale** et de la création d'une **direction de la sécurité publique**, une professionnalisation de la police municipale est en cours (formation technique et psychologique pour l'armement de la police municipale). La présence plus importante sur le terrain d'agents assermentés permettra de sanctionner plus facilement les infractions au code de la route. Sans compter que les **procès verbaux électroniques** sont désormais effectifs. Enfin, la mise en place, courant 2016, d'une délégation de service public pour la gestion de la fourrière avec un fonctionnement 7 jours sur 7 et 24h sur 24 devrait faciliter la gestion du domaine public routier et permettre de traiter, au-delà du stationnement anarchique, dangereux ou gênant le problème des voitures ventouses. Pour rappel, le montant de l'**amende pour stationnement extrêmement gênant** (trottoirs, passages protégés, places handicapés) est de **135 €**.

Stationnement modernisé

Avant la saison estivale, le **stationnement payant évolue** afin de faciliter à la fois le « turn over » sur les places de parking payantes et le stationnement pour les résidents et les personnes travaillant en centre-ville. **Le citoyen ajaccien sera le premier bénéficiaire** avec notamment la création d'un tarif « résident ajaccien » sans limitation de zone sur la commune. Modernisation des systèmes de paiements, plus de solutions pour l'usager, des abonnements ajustés aux profils et des économies sur le long terme.

Stationnement par zones

Zone bleue stationnement limité à 4h00 par jour. Tarif inchangé : Temps

L'**épicerie éducative** contribue à l'accompagnement des familles

Aides financières. Au cours de l'année 2015, des familles ont pu bénéficier d'une aide financière. Celles-ci sont essentiellement des familles mono parentales avec au moins un enfant. Elles sont bénéficiaires, majoritairement, du RSA.

Dans le cadre de ses actions de fin d'année, le CCAS distribue des **bons alimentaires et des bons jouets**.

de stationnement 2h00 ou 4h00, prix 1€ ou 2€. Horaires : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 sauf dimanche et férié (contre 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00).

La zone bleue dans le quartier : Av. Jean-Jérôme Levie/rue Jean-Baptiste Marcaggi/Cours Napoléon dans sa portion entre la rue Sainte Lucie et le rue Bévarini Vico.

Les parkings de surface du port Charles Ornano, de la Gare, de l'Amirauté et de la Place Miot.

Zones de stationnement expérimental limité à 01h30

Afin de permettre l'accessibilité à certaines voies commerçantes situées en périphérie du centre ville, non couvertes par du stationnement payant, il est proposé de créer de nouvelles zones limitées à 1h30 mn de stationnement dont le contrôle sera effectué par un disque européen de stationnement. Ce disque apposé de manière visible à l'intérieur du véhicule devra indiquer l'heure d'arrivée.

Ces zones pourront compter entre 10 et 20 places chacune en fonction des spécificités des voies.

Voies pouvant être concernées à titre expérimental sur le secteur : Av. Béverini Vico/rue du Colonel Colonna d'Ornano/rue Del Pelegrino Bld Maglioli/Bld Dominique Paoli/Avenue du Président Kennedy
Horaires : 09h00-12h00 14h00-19h00 tous les jours sauf dimanches et fériés.

Pour connaître les nouvelles modalités en détails consultez le site de la Ville www.ajaccio.fr ou contactez le service horodateurs à la cité Grossetti ou au 04 95 51 52 55).



Déjections canines, valeur : 135€

135€. C'est le montant de l'amende que risque le propriétaire de chien qui laisse sur la chaussée la déjection de son animal. Les mentalités ont certes commencé à changer, mais il reste quelques récalcitrants, il suffit d'observer quelques rues en particulier pour s'en rendre compte. Après une première phase de sensibilisation en interpellant la personne en faute, les policiers municipaux pourront infliger une amende en bonne et due forme.